

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne - Ecluse Napoléon du Moulin de Bonneau à Saint Médard en Jalles - Participation financière de la Communauté urbaine aux études préalables à la réfection - Convention - Autorisations

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le SIJALAG (Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne) regroupe les communes de BLANQUEFORT, BORDEAUX, BRUGES, EYSINES, LE HAILLAN, MERIGNAC, SAINT-AUBIN DU MEDOC, SAINT-MEDARD EN JALLES, LE TAILLAN, MARTIGNAS SUR JALLE, SAINT-JEAN D'ILLAC, SALAUNES, et a pour objet, dans le périmètre du bassin versant de la jalle de BLANQUEFORT et dans la limite des communes précitées :

- d'assurer, dans les sections de la jalle de BLANQUEFORT, et des affluents qu'il prendra en charge, le bon écoulement des eaux, notamment en procédant à tous travaux d'entretien indispensables,
- d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine aquatique.

De plus, le syndicat définit, en collaboration étroite avec tous les organismes intéressés et compétents les travaux nécessaires d'aménagement des bassins versants et en entreprend la réalisation.

Enfin, il concourt à l'amélioration des quantités d'eau ainsi disponibles dans le but d'assurer la survie et la préservation de la rivière et de ses affluents.

Considérant qu'une partie des apports supplémentaires d'eaux pluviales est due à l'accroissement de l'imperméabilisation liée à l'urbanisation, le syndicat a recherché, dès 1984, la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de sa compétence en matière d'hydraulique urbaine et d'assainissement pluvial.

Ainsi, sept programmes de travaux ont été réalisés avec la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le SIJALAG a engagé en 2005, son VIII^{ème} programme de travaux auquel la Communauté urbaine de Bordeaux a adhéré par délibération n°2004/0961 du 17 décembre 2004.

La participation communautaire a été fixée à 32 % du montant estimatif H.T. des travaux ayant une influence directe sur le régime hydraulique de la Jalle, pour un montant total de 439 393,28 €. Le ratio de 32% a été fixé en cohérence avec le principe établi en 1984, correspondant au prorata entre la superficie communautaire des zones U et 1Na incluse dans le bassin versant de la Jalle de Blanquefort et la superficie totale de ce dernier. Huit opérations du programme, correspondaient à ce critère. La question des études, et notamment des dossiers réglementaires nécessaires, n'avait alors pas été étudiée.

A ce jour, les opérations n°1 (réparation de la porte à flots des Religieuses), n°2 (reprofilage des digues sur le tronçon Cantinolle – Moulin Blanc) et n°8 première tranche (réfection de l'écluse de Grattequina – remplacement et mise aux normes des pelles) du VIII^{ème} programme de travaux du SIJALAG ont été réalisées, mais depuis 2007, le SIJALAG a suspendu son programme de travaux, à l'exception de l'opération n°5 (automatisation des vannes de l'écluse Napoléon), afin de faire réaliser une étude ayant pour objectif de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour garantir de bon fonctionnement hydraulique de la Jalle de Blanquefort et de ses affluents (établissement d'un programme pluriannuel de gestion et de valorisation).

Les travaux nécessaires à la réfection des pelles hydrauliques de l'écluse Napoléon, située au Moulin de Bonneau sur la commune de Saint Médard en Jalles, sont soumis, au préalable, à demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement et en application du décret 2006-881 du 17 juillet 2006.

Le dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau sera associé à un dossier d'incidence : le périmètre de l'opération étant dans l'emprise du site « Natura 2000 » du Réseau hydraulique des jalles de Saint Médard et d'Eysines.

Le syndicat sollicite une participation financière de la Communauté urbaine sur ces études préalables, à hauteur, comme pour les travaux, de 32 % du montant hors taxe.

Le plan de financement proposé pour ce dossier préalable est le suivant :

- participation CUB (32%) :	2 281,60 €
- subvention sollicitée par le syndicat auprès du Conseil Général de la Gironde :	2 852,00 €
- solde à la charge du syndicat :	1 996,40 €
Soit un total HT de l'étude :	7 130,00 €

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette étude sera versée.

Considérant que les crédits disponibles au titre du VIII^{ème} programme, la dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice 2009, sur les crédits inscrits Chapitre 204, Article 20415, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention «SIJALAG – participation au dossier d'autorisation préalable aux travaux de réfection des pelles hydrauliques de l'écluse Napoléon » ci-annexé, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne.
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUIN 2009

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2009

M. JEAN-PIERRE TURON